

Péril en la demeure?

Par Mathieu Houle-Courcelles

Cet automne, l'administration municipale entamera un processus de révision du fonctionnement des conseils de quartier et des commissions consultatives de la Ville de Québec. Au début du mois d'octobre, des assemblées d'information seront organisées dans tous les arrondissements pour tâter le pouls de la population sur cette réforme en profondeur visant à « moderniser les instances de consultation citoyenne ». Mais loin d'être simplement une réforme structurelle, le projet soumis à la consultation remet en cause l'identité même des quartiers dans la « nouvelle » ville de Québec.

Un conseil... de district

La principale modification proposée dans le fonctionnement des conseils de quartier touche les limites de leur territoire respectif. En effet, la Ville cherche à les remodeler en fonction de la nouvelle carte électorale. Ainsi, les conseils de quartier Saint-Jean-Baptiste, Saint-Roch et Vieux-Limoilou seraient fusionnés pour épouser les limites du district électoral des Faubourgs, représenté par Mme Chantal Gilbert. Celle-ci doit actuellement assister aux séances de trois conseils de quartier, une tâche qui s'avère impossible à réaliser. Mme Gilbert n'est pas la seule dans cette situation : Mme Anne Guérette doit également partager son temps entre trois conseils de quartier. Plusieurs autres conseillers ou conseillères se retrouvent avec deux conseils de quartier sur les bras. Quoi qu'en dise l'administration municipale, ce sont les conseillers et les conseillères qui bénéficieront en premier lieu de la réforme proposée. Mais chemin faisant, on abandonnera un principe important qui guidait les conseils de quartier depuis leur création en 1993 : l'appartenance à une communauté précise et circonscrite géographiquement, ce que les districts électoraux actuels ne parviennent pas à reproduire.

Par ailleurs, cette réforme n'affecte pas tous les arrondissements de la même façon. Alors que dans l'arrondissement La Cité-Limoilou on diminuera de neuf à six le nombre de conseils de quartier, les choses resteront sensiblement les mêmes à Beauport ou à Charlesbourg, où l'on n'en compte actuellement que deux. Une fois de plus, c'est le poids politique du centre-ville que l'on dilue encore un peu.

La fin des commissions consultatives

Un autre aspect de la réforme pilotée par la Ville n'a jusqu'à présent pas retenu l'attention des médias et du public. Il s'agit

de l'abolition des commissions consultatives mises en place sous l'administration du Rassemblement populaire. La plus ancienne, la commission Femmes et ville, a été créée en 1995 avec pour mandat d'« aviser le conseil municipal sur les politiques, projets, programmes municipaux ayant une incidence sur les conditions de vie des femmes et favoriser la participation des femmes à la vie municipale ». ¹ Aujourd'hui au nombre de 11, les commissions couvrent différents aspects des rapports de la municipalité avec ses citoyens et citoyennes (par exemple, l'habitation, les aînés et l'environnement). Depuis l'élection de Régis Labeaume, en 2007, ces structures héritées du règne de Jean-Paul L'allier fonctionnent au ralenti. Les suivis sur les politiques adoptées au début des années 2000 ne se font tout simplement pas. L'administration municipale propose de remplacer ces commissions permanentes par « des commissions ponctuelles dont les membres seraient nommés par le comité exécutif et qui auraient pour rôle d'éclairer le conseil municipal sur un sujet précis et limité dans le temps ». C'est une certaine conception de la démocratie participative qui prend le bord, au profit d'une centralisation plus forte de l'information.

Quel contre-pouvoir?

La réforme proposée par la ville de Québec nous amène à poser la question du pouvoir des citoyens et des citoyennes vis-à-vis des décisions prises d'en haut. Il ne faut pas se leurrer : les mécanismes que l'administration Labeaume veut soi-disant « moderniser »² ne permettent pas à la population de prendre part aux décisions qui les concernent. En ce sens, ni les conseils de quartier ni les commissions consultatives ne sont des instances de démocratie directe. Sauf en de rares exceptions, le pouvoir reste concentré dans les mains des personnes élues, tout particulièrement celles du comité exécutif. Concrètement, la réforme des mécanismes consultatifs ne changera pas fondamentalement cet état de fait. Par contre, on peut se questionner sur les intentions réelles de la

À l'origine

(NLL) Les conseils de quartier furent d'abord une idée. Il s'agissait de la pierre angulaire d'une vaste réforme démocratique imaginée par les membres du Rassemblement populaire dans les années 1970. Très radicale au départ, proche en fait du principe de démocratie directe, la proposition fut édulcorée d'élection en élection jusqu'à la prise du pouvoir par Jean-Paul L'allier au début des années 1990. Le conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste fut l'un des deux premiers à voir le jour à Québec en 1993 à titre de projet pilote. Dès les premières séances, un vote clé, visant à décider qui, des personnes siégeant au conseil de quartier ou de la salle, aurait le dernier mot en cas de consultation, a permis de clarifier certains enjeux. La nouvelle institution allait être une simple instance de consultation, dans la plus pure tradition de la démocratie représentative. Ceci expliquant cela, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste a jugé bon de ne pas tout miser sur le nouveau conseil de quartier et de garder une existence autonome. Dans d'autres quartiers, Saint-Roch et le Vieux-Limoilou, les comités de citoyens ont malheureusement fait d'autres choix.

Ville, laquelle affirme vouloir « faciliter davantage la participation citoyenne à la vie municipale », tout en éloignant un peu plus ces espaces du quotidien des résidentes et des résidents. L'utilité des conseils de quartier et des commissions consultatives réside dans le partage de l'information et l'accès plus direct aux personnes élues (quand elles sont présentes). Avec la révision proposée, les citoyennes et les citoyens du quartier Saint-Jean-Baptiste ne gagneront pas au change : les enjeux de quartier prendront une place bien moindre et la participation du public, déjà limitée, risque d'en prendre un coup.

1 Frohn, Winnie. La démocratie participative est-elle possible? L'exemple de l'ancienne ville de Québec, Drummondville, Forum du Conseil national sur la citoyenneté et la démocratie, 2004, p.2.

2 Parler de modernisation est en soi un peu ironique. En effet, la politique de la Ville de Québec en matière de consultation publique a été adoptée en... 2003.

Les personnes et les organismes désirant émettre une opinion sur le Projet de modification des limites de territoire des conseils de quartier et de révision des mécanismes de participation citoyenne ont jusqu'au 21 octobre 2011 à 16 h pour faire parvenir leur mémoire à la Ville de Québec.

Par courriel : consultations@ville.quebec.qc.ca

Par la poste : Service des communications, 2, rue des Jardins, Québec (Québec) G1R 4S9

Le document présentant les objectifs du projet de réforme des conseils de quartier est disponible sur le site Internet de la Ville de Québec : www.ville.quebec.qc.ca



Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives

Michel Yacoub

505 14^e Rue
Québec, Qc. G1J 2K8
Tél. : (418) 529-4226
Fax : (418) 529-4223
Ligne sans frais 1-877-823-2067
michel.yacoub@sympatico.ca

- Assurance Collective
- Assurance Salaire
- Assurance Vie
- R.E.E.R Collectif
- R.E.E.R



Votre tabagie de quartier... depuis 1923!

620 rue Saint-Jean
Tél.: 418-522-5923

Titres de transport - café
revues du monde - bières



ROSE DU NORD

Solidairement engagées

Tu as des questions à l'aide sociale ?
Tu es une femme ?
Tu veux t'impliquer ?

Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30
Le vendredi de 8h30 à 12h00

177, 71e Rue Est,
Québec (Québec) G1H 1L4
Téléphone : 418.622.2620 / télécopieur : 418.622.2621
Courriel : rosedunord@oricom.ca



Vos droits au travail

« Les lois du travail sont des lois d'ordre public, ce qui veut dire que personne ne peut négocier de conditions de travail moins avantageuses que ce que la loi prévoit. Si vous avez accepté de telles conditions, sachez que cette entente n'est pas légale et que vous avez droit au moins au minimum prévu par la loi. Par exemple, si vous avez accepté de travailler gratuitement pendant votre période de formation ou de travailler pour un salaire plus faible que le taux du salaire minimum, vous pourriez réclamer ces montants à votre employeur et, s'il refuse de vous les remettre, faire une plainte pécuniaire auprès de la Commission des normes du travail. » (Nadeau, 2010, p.173)

Par Agathe Légaré

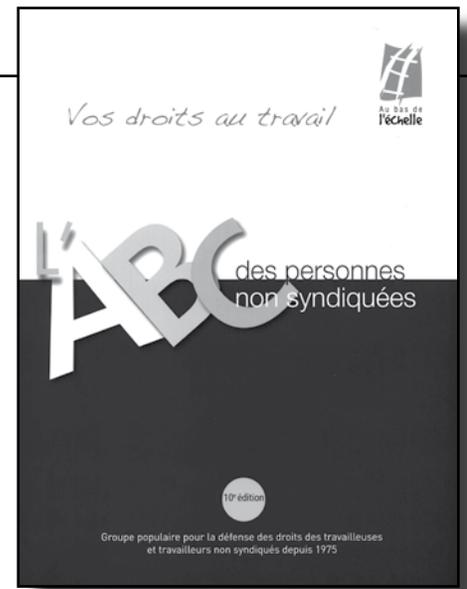
Au bas de l'échelle, un des plus anciens groupes populaires de défense des droits des travailleuses et travailleurs non syndiqués, vient de mettre à jour son indispensable guide *Vos droits au travail : L'ABC des personnes non syndiquées*.

Que vous travailliez à salaire dans une entreprise de compétence fédérale ou de compétence provinciale, vous avez des droits au travail et des recours qui relèvent de plusieurs lois et de plusieurs organismes gouvernementaux différents. C'est pour vous aider à vous retrouver dans ce dédale qu'au bas de l'échelle a conçu ce guide.

Les auteures Ghislaine Paquin et Marie-Josée Dupuis, sous la coordination de Lynda Nadeau, présentent les aspects pertinents de lois, certaines très complexes (la Loi sur les

normes du travail, la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles, etc.) Elles proposent des tableaux récapitulatifs et des mises en garde et définissent des notions, comme le harcèlement psychologique, en fournissant des exemples. Les auteures ont aussi regroupé de judicieux conseils pratiques aux personnes non syndiquées, à consulter au moment de l'embauche, en cours d'emploi et au moment d'un congédiement ou d'un départ, ainsi que des informations pour obtenir les services d'une avocate ou d'un avocat en droit du travail.

Enfin, le guide propose un bottin de ressources (groupes d'appui, organismes gouvernementaux et comités paritaires de convention collective), mais malheureusement, il fait peu de place aux groupes d'appui hors de la région métropolitaine de Montréal. À cet égard, le Groupe d'aide et d'information pour



Nadeau, Lynda (Dir.) *Vos droits au travail : L'ABC des personnes non syndiquées*. Montréal, Au bas de l'échelle, 2010, dixième édition revue et mise à jour, 188 pages.

les non-syndiqués (GAINS) est l'un des rares organismes existant dans la région de Québec (418-922-2453).

Pour plus d'informations : www.aubasdelechele.ca
On peut se procurer le livre auprès de l'éditeur.

À plus forte raison

Par Agathe Légaré

Louis Cornellier, enseignant et chroniqueur au quotidien *Le Devoir*, vient de publier aux Presses de l'Université Laval un recueil choisi des chroniques qu'il a écrites entre novembre 2007 et mars 2011 pour l'hebdomadaire lanauois *L'Action*. Il s'est frotté notamment à la chronique d'actualité politique, un genre périlleux parce que les événements vous dépassent parfois très vite.

C'est ce qui s'est produit ici, certains passages étant déjà vieilliss : « Gilles Duceppe a pris beaucoup de coffre, au point de s'imposer comme le politicien québécois le plus solide et le plus inspirant de l'heure », peut-on lire en page 60.

Il faut préciser qu'au moment où Cornellier remettait son tapuscrit à l'éditeur, en mars 2011, le Bloc québécois et le Parti québécois avaient le vent dans les voiles. Au moment où j'écris cette recension, le 2 septembre 2011, Stephen Harper dirige un gouvernement conservateur majoritaire à Ottawa, le Bloc québécois a été à peu près rayé de la carte électorale fédérale et le Parti québécois subirait sans doute le même sort s'il prenait à Jean Charest la fantaisie de déclencher des élections cet automne.

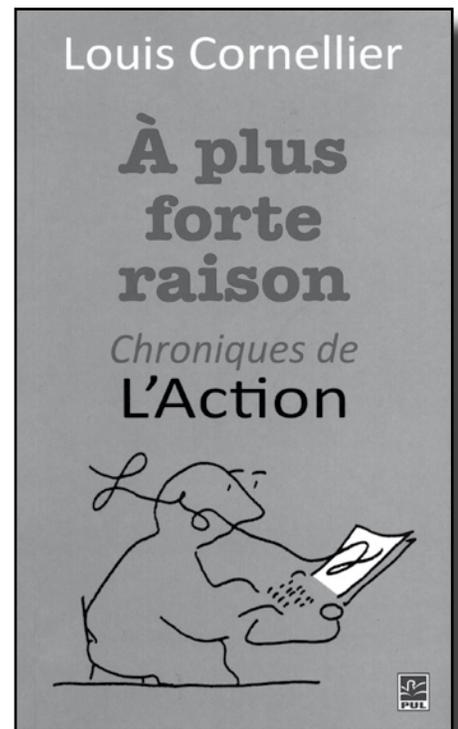
Pourtant, malgré certains passages obsolètes, ce recueil mérite qu'on s'y arrête. Louis Cornellier s'attaque à des idées reçues et aborde, de façon originale et personnelle, plusieurs sujets controversés sur l'éducation, la langue, la société (le réseau de la santé, les frais modérateurs, le syndicalisme, etc.), le sport (le syndrome du guerrier, la discrimination contre les francophones dans la Ligue nationale de hockey, etc.) et la religion (la canonisation du frère André, le sens de la fête de Noël).

L'enseignant journaliste intervient à visage découvert et affirme ses valeurs en avant-propos : il est « social-démocrate, souverainiste, attaché à une sensibilité chrétienne de gauche très critique à l'égard de l'institution romaine (le Vatican) et opposé au relativisme » (p.4). Il se porte « à la défense du syndicalisme » (p.167) et n'est membre ni du Parti québécois, ni du Bloc, ni d'aucun autre parti politique.

Comme journaliste d'opinion, il se dit « subjectif et honnête » (p.133). Face à une question polémique, par exemple le décrochage scolaire ou les revenus de l'État, il exprime son opinion et la justifie par des faits ou des événements indiscutables, des résultats d'études ou de sondages, des opinions d'experts, comme l'économiste Pierre Fortin ou le professeur Léo-Paul Lauzon.

Parfois, Cornellier argumente aussi à partir de son expérience personnelle et nous étonne. Ainsi, pour discuter de la violence à l'école, il reconnaît d'emblée avoir lui-même persécuté une consœur en l'affublant d'un surnom qu'il croyait comique (p.77). De même, pour dénoncer le financement public des traitements de procréation médicalement assistée, il commence par parler du fait que sa femme et lui sont incapables d'avoir un enfant et qu'ils se sont tournés vers l'adoption internationale (p.158).

Cornellier recherche des façons originales de présenter son point de vue aux lecteurs d'un hebdomadaire régional gratuit, c'est-à-dire à des hommes et des femmes appartenant à toutes les couches de la société, alors qu'au *Devoir*, il s'adresse aux gens les plus cultivés du Québec. Relevant plutôt bien le défi, il n'est pas pédant et il sait faire partager sa verve, son énergie et son enthousiasme.



Cornellier, Louis. *À plus forte raison*, Chroniques de *L'Action*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, 226 pages.

Louis Cornellier a aussi publié un remarquable essai vulgarisé, *L'art de défendre ses opinions expliqué à tout le monde* (2009), chez VLB éditeur (111 pages). Il y présente les outils de base et les procédés dont il se sert dans ses chroniques de *L'Action*.

Vous pouvez emprunter ces ouvrages gratuitement dans le réseau des bibliothèques de la ville de Québec. Vous pouvez suivre Louis Cornellier sur le site Internet de l'hebdomadaire *L'Action* (www.laction.com).



Charlotte, Solange et Jean-Philippe Courtemanche

L'inter Marché Saint-Jean

Livraison tous les jours à 11 h 30, 15 h et 17 h.

La livraison de 15 h est gratuite!

Ouvert tous les jours, de 8 h à 23 h!

418-522-4889,
850, rue Saint-Jean

Nos médias communautaires sont-ils menacés?

Par Nicolas Lefebvre Legault

La ministre Christine St-Pierre profite d'une consultation sur l'avenir de l'information au Québec pour remettre en question le soutien aux médias communautaires.

Le monde des médias est en plein bouleversement. Concentration de la presse, baisse des revenus publicitaires, fragmentation des auditoires, conflits de travail, concurrence d'Internet : la liste des problèmes nuisant aux médias est longue. C'est pourquoi Christine St-Pierre, la ministre québécoise de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, a commandé un rapport, en 2009, sur l'avenir de l'information.

Le rapport Payette, rendu public en janvier 2011, propose notamment la création d'un titre de journaliste professionnel, une orientation reprise par le Ministère dans un document de consultation intitulé Pour une information au service de l'intérêt public. De ça, on en a parlé beaucoup dans les médias. Ce dont on parle un peu moins, par contre, c'est du fait que la ministre en profite pour remettre en question le soutien financier de l'État québécois aux médias communautaires.

Les orientations du Ministère en matière d'information portent sur quatre points. Il est notamment proposé de créer un statut de journaliste professionnel, de consolider le rôle de tribunal d'honneur du Conseil de presse du Québec, de créer une plateforme d'information régionale et interrégionale (sur le site Internet de Télé-Québec) et, finalement, « d'actualiser le soutien de l'État aux médias communautaires ».

En soi, le document de consultation n'est pas très alarmant en ce qui concerne le rôle des médias communautaire. On y parle de leur origine, ainsi que du programme d'aide gouvernemental. Là où le bât blesse, c'est dans les questions de consultation. Entre autres questions troublantes : « La problématique de l'accès aux médias est-elle toujours d'actualité avec l'arrivée des nouveaux médias? » Le Ministère demande même carrément : « Le soutien de l'État est-il toujours pertinent? » Voilà qui a de quoi donner des sueurs froides aux gestionnaires de médias communautaires.

Soyons brutalement francs : À Québec, le soutien de l'État aux médias communautaires ne permet pas d'atteindre tous les objectifs officiels du programme. Pour l'accès de la population aux médias et le développement local, ça va. Par contre, et c'est peut-être différent en région, les sous de l'État ne permettent pas réellement ici « d'améliorer l'offre d'information locale et régionale ». Si, en plus, on définit l'information d'intérêt public



comme « l'information généraliste basée sur des enquêtes et des reportages approfondis », alors là on rate la coche la plupart du temps, dans la plupart des médias communautaires.

Est-ce la faute aux médias communautaires? Non. Dans les faits, le soutien de l'État couvre à peine les frais de production matérielle desdits médias. Il n'y a tout simplement pas assez d'argent pour produire de l'information et engager des journalistes (même chichement payés). Il était peut-être possible d'espérer, dans le passé, que les médias communautaires génèrent des revenus publicitaires suffisants pour se développer, mais il est de plus en plus clair que cela relève de l'utopie, au moins dans les milieux urbains.

Pourtant, même à Québec, un marché d'information relativement privilégié, nous avons désespérément besoin de maintenir une diversité de voix médiatiques. Il y a tant de dossiers négligés par les Gesca, Radio-Canada, Transcontinental et Quebecor de ce monde (sans parler de la radio-poubelle). Ici aussi nous aurions besoin « d'améliorer l'offre d'information locale et régionale » et d'obtenir un soutien accru pour permettre la production d'une « information généraliste basée sur des enquêtes et des reportages approfondis ». Mais pour ça, il faudrait non seulement actualiser le soutien de l'État aux médias communautaires, mais le bonifier radicalement afin de permettre à chaque média d'embaucher au moins un journaliste à temps plein. Qui sait, à la gang, ces journalistes communautaires arriveraient peut-être à créer une vraie salle de rédaction.

L'Infobourg ne reçoit pas de subventions à titre de média communautaire et n'est donc pas directement touché par la consultation. Dans la région de Québec, le journal *Droit de parole* et les stations de radio CKIA et CKRL font partie des médias communautaires soutenus par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Il y aura une séance de consultation publique à Québec le vendredi 21 octobre. Pour plus d'informations : <http://mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=3277>.

CKIA a déménagé !

(NLL) Les bénévoles de CKIA Radio Basse-Ville ont profité du congé de la fête du Travail pour déménager la station de radio communautaire. La direction de la station prévoit maintenant un retour en ondes durant l'automne (à la fin du mois d'octobre).

Le complexe Méduse, où se trouvaient les anciens locaux de la station, est l'un des principaux créanciers de CKIA. Le déménagement devenait une condition nécessaire de la relance et d'une éventuelle entente de remboursement. Les nouveaux locaux de la station de radio communautaire sont maintenant situés dans Saint-Roch, sur la rue Saint-Joseph.



Souvenir d'un déménagement. Au premier plan, de gauche à droite : Yves Marcil, Gérald Hawey, Denis Roberge. Photo : France Baril, gracieuseté de CKIA.

Du cinéma gratuit dans Saint-Roch

Par Agathe Légaré

Malgré la fermeture du Cinéplex Odéon Place Charest, en avril dernier, et en attendant l'ouverture d'une nouvelle salle au centre-ville, les cinéphiles peuvent encore voir du bon cinéma dans Saint-Roch. Qui plus est, du cinéma gratuit.

C'est que, de septembre à juin, la bibliothèque Gabrielle-Roy projette sur écran, dans la salle polyvalente du troisième étage, des films de fiction et des documentaires assez récents. L'entrée est gratuite.

Les projections des films de fiction (série Films à voir, à revoir) ont lieu les lundis et mercredis à 14 h, et les mardis et jeudis à 18 h 30. En octobre prendront l'affiche tour à tour *Bureau de contrôle*, de George Nolfi, *Des hommes et des dieux*, de Xavier Beauvois et *Enjeux*, de Doug Liman.

Les documentaires, eux, sont projetés les lundis et mercredis à 18 h 30, et les mardis et jeudis à 14 h. En octobre, on pourra voir *Petropolis*, de Peter Mettler (film sur les impacts de l'exploitation des sables bitumineux en Alberta), *Le cœur d'Auschwitz*, de Carl Leblanc (film sur des jeunes juives ouvrières, prisonnières dans le camp de concentration) et *Waste Land*, de Lucy Walker (film sur l'artiste brésilien Vik Muniz, qui crée ses œuvres à partir de déchets).

Souvent, les documentaires sont suivis d'une discussion animée par des spécialistes; par exemple, les Amis de la terre parrainent des films sur l'environnement et animent des discussions sur les thèmes abordés.

Une vidéothèque diversifiée

La vidéothèque de la bibliothèque Gabrielle-Roy est riche de milliers de DVD, dont la moitié est composée de documentaires et l'autre, de films de fiction.

Monsieur Louis Frémont, responsable du service multimédi@, affirme acheter tous les films québécois sortis en DVD, même ceux qui sont éreintés par la critique ou boudés par le public. Il achète aussi les films de répertoire présentés au cinéma Le Clap et, dans le cas de films de langue étrangère, il choisit des DVD ayant une piste audio en français ou des sous-titres en français. Il tient compte aussi des suggestions d'achat expédiées électroniquement par les abonnés des bibliothèques.

Visionner un film en solo à Gabrielle-Roy

En plus des projections en salle, la bibliothèque Gabrielle-Roy vous permet de visionner un film en solo, bien assis devant un des téléviseurs disposés en cercle, au troisième étage. Vous choisissez un film et laissez en dépôt, au comptoir, votre carte d'abonné. Un préposé installe le DVD dans un lecteur et vous remet des écouteurs en vous indiquant dans quel fauteuil vous asseoir. Et tout ça, gratuitement!

Enfin, s'il n'y a ni pop-corn ni liqueur au programme, mentionnons qu'on peut boire de l'excellent café dans les environs, pour pas trop cher!

Louer un DVD et le regarder chez soi

Vous pouvez louer un film documentaire gratuitement, pour trois semaines, afin de le visionner chez vous. C'est la formule idéale pour les gens qui veulent noter des informations précises. À cette fin, vous pouvez réserver le film à partir de votre dossier électronique d'abonné.

Vous pouvez aussi louer un film de fiction, pour trois jours seulement, moyennant un léger déboursé (1,50 \$). Dans ce cas-ci, vous ne pouvez pas réserver le DVD.

Les mardis gratuits au Musée de la civilisation

Par Agathe Légaré

Tous les mardis, de 10 h à 17 h, du 1^{er} novembre 2011 au 31 mars 2012, vous pourrez entrer gratuitement au Musée de la civilisation, rue Dalhousie, et dans ses composantes : le Centre d'interprétation de Place Royale, le Musée de l'Amérique française et la Maison Chevalier.

Vous aurez là une belle occasion d'apprécier des expositions inventives et diversifiées. Il y a d'abord la magistrale exposition *Rome, de ses origines à la capitale d'Italie*, qui propose une visite de la ville, née en 753 avant Jésus-Christ, à travers cinq époques. D'authentiques trésors antiques voisinent une maquette – réussie – de l'ancienne Rome, construite par André Caron, un Québécois, d'après un modèle italien.

La saison 2011-2012 réserve d'autres belles surprises. Dans l'édifice de la rue Dalhousie, signalons :

• *Parcours littéraire d'une architecture gagnante*, jusqu'au 27 novembre 2011. Il s'agit des 24 projets lauréats d'excellence en architecture 2011, attribués par l'Ordre des architectes du Québec. (Approuverez-vous les choix de l'Ordre?)

• *Chapeau!*, dès le 12 octobre 2011. On nous présente quelque 130 chapeaux, du bicorne au bibi à voilette, choisis dans la collection du Musée, ainsi que des créations contemporaines de modistes d'ici.

• *Gravures inuit. Histoire d'une collection unique*, dès le 12 octobre. Le Musée déballe une partie de sa collection d'estampes réalisées par des artistes inuit.



Une des gravures présentées
dès le 12 octobre
au Musée.

• *Radio-Canada*, une histoire à suivre, dès le 2 novembre. L'exposition fera revivre les grands moments de radio, de télévision et du Web par des extraits, des témoignages et des objets fétiches. (Reverrons-nous Bobinette et Bob Binette?)

• *La liberté d'expression à grands traits*, à compter du 25 octobre. Vous verrez une exposition de dessins éditoriaux proposée par le Comité canadien de la liberté de presse mondiale.

• *Vues et visages de jeunes*, à partir du 14 décembre. Une exposition de photographies prises par des adolescents de milieux défavorisés vous sera présentée.

• *L'univers de Michel Tremblay*, dès le 17 mars 2012. Cette « exposition-spectacle » sera inspirée des personnages de Tremblay et du quartier qu'ils ont habité.

D'autres expositions valent le détour; par exemple, *Partir sur la route des francophones*, présentée au Musée de l'Amérique française, ou encore la maquette de la ville de Québec en 1635, au Centre d'interprétation de Place-Royale. Vous éprouverez tout un choc devant la modestie et la précarité de nos débuts, surtout après avoir admiré la maquette de la Rome impériale des années 300, rue Dalhousie.

Pour des informations détaillées, consultez le dépliant de la programmation automne-hiver 2011-2012 du Musée de la civilisation, disponible dans les présentoirs un peu partout.

À la bibliothèque Saint-Jean-Baptiste

Dimanche, 23 et 30 octobre, 10 h 30

La Promenade des écrivains : sur la piste de Chrystine Brouillet. Promenade littéraire animée par Marie-Ève Sévigny. Réservation requise : 418-641-6797 Coût d'entrée exigé.

Jeudi 27 octobre, 20 h

Histoires inquiétantes et autres contes du clair-obscur. Un parcours éclairé à la chandelle à l'intérieur de la bibliothèque. Animation par la conteuse Arleen Thibault et la musicienne Anne-Hélène Chevrette. Gratuit avec réservation téléphonique (418-641-6798) ou sur place.

Samedi 5 novembre, 14 h

La profondeur du temps : l'histoire des bibliothèques Conférence de M. Daniel Turcotte, historien et chroniqueur à la radio de Radio-Canada. Gratuit avec réservation téléphonique ou sur place.

Exposition à la Galerie du faubourg

Du 1er au 26 octobre

Récupération sur un même thème. Oeuvres inusitées alliant papier en collage, peintures recyclées, objets récupérés, assemblages revisités, le tout proposé par des artistes de l'AutocART des arts visuels.

Pour des informations supplémentaires, consultez la brochure *Trafic culture*, disponible gratuitement dans toutes les bibliothèques de la ville de Québec.

**DEVENIR MEMBRE,
C'EST CONTRIBUER
À CHANGER LES CHOSES
DANS NOTRE MILIEU.**



Depuis 1908, la Caisse populaire Desjardins de Québec joue un rôle important dans le développement économique, culturel et social du Faubourg Saint-Jean-Baptiste et Vieux-Québec.

 **Desjardins**
Caisse populaire
de Québec

DEUX ADRESSES, UNE SEULE CAISSE
550, rue Saint-Jean
19, rue des Jardins
Téléphone : 418 522-6806
desjardins.com/caissedequebec



Photo : Nicolas Lefebvre Legault

Le Vestiaire est réouvert !

Après quelques semaines de vacances forcées par les travaux sur la rue Sainte-Claire, le Vestiaire du Faubourg est heureux de vous accueillir de nouveau! Venez profiter de petits prix sur notre nouvel arrivage automne-hiver. Manteaux, tuques, foulards, bottes et mitaines pour toute la famille, sans oublier la petite laine et l'anorak d'automne. Besoin d'un costume pour l'Halloween? Ne cherchez pas plus loin! Notre sélection saura vous plaire, il n'y a qu'à laisser aller votre imagination. Pour la durée des travaux, l'accès au Vestiaire se fait par la rue d'Aiguillon. Une passerelle a

été aménagée, n'hésitez pas à nous rendre visite. Nous acceptons toujours les dons de vêtements propres et de menus articles en bon état. Nous tenons d'ailleurs à remercier tous ceux et celles qui, par leur générosité, contribuent à la réussite du Vestiaire. Merci aussi aux quelques courageux qui ont bravé le froid pour venir visiter notre table au bazar du parc Berthelot, le dimanche 2 octobre dernier. Au plaisir de vous accueillir!

L'équipe du Vestiaire

Les cafés-rencontre du Centre Famille



Le Centre Famille Haute-Ville, situé au 540 rue Saint-Gabriel, offre plusieurs activités, notamment une cuisine collective le jeudi et un répit parental le vendredi.

Voici la liste des sujets des prochains cafés-rencontre qui se tiennent tous les mardis, de 10 h 30 à 11 h 30.

18 octobre

Les couches lavables (La Câlinerie)

25 octobre

La remise en forme post-natale (avec Mahalia Gagnon)

1^{er} novembre

Pour habiller nos enfants! Partageons nos pistes « 2^{ème} main! »

8 novembre

Accoucher à la maison de naissance (avec la maison de naissance Limoilou)

15 novembre

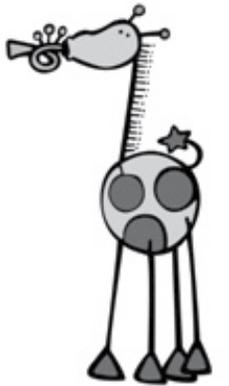
Entretien ménager naturel (La Câlinerie)

22 novembre

Livres et disques favoris de nos enfants

Pour plus d'informations :

418-648-1702 ou info@cfhv.ca.



Campagne 2011

de financement populaire

pour appuyer
la défense
collective
des droits!

Fonds de solidarité
des groupes populaires

Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec
301, Carillon, Québec, Qc, G1K 5B3 site web : www.fsgpq.org
Tel. : 529-4407 Téléc. : 529-9455, Courriel: fsgpq@bellnet.ca

Un don pour
changer le monde !

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____
Code Postal: _____
V/Courriel: _____
Code Postal: _____

Je désire appuyer les groupes du Fonds, voici mon don:
 25\$ 100\$
 50\$ 200\$ Autre: _____

Nous émettrons un reçu de charité pour fins d'impôt.
No d'enregistrement à Revenu Canada : 118926389 RR0001

Le Chocolat Chaud selon ERICO

10 recettes uniques et savoureuses !



Erico
CHOCO-MUSÉE

418 524-2122

634, rue Saint-Jean
Au cœur du Faubourg Saint-Jean

www.chocomusee.com